

CORONAVIRUS

Dossiers de mise à l'enquête publique **Informations importantes – 18.03.2020**

Dossiers d'enquêtes en cours :

Les bureaux de l'administration communale étant fermés jusqu'à nouvel avis, les citoyens qui souhaitent consulter ou faire opposition à un projet en cours d'enquête doivent formuler une opposition non motivée durant le délai d'enquête afin de sauvegarder leurs droits (par courrier postal ou directement par e-mail à l'adresse greffe@chavornay.ch).

Ce document doit être daté et précisera notamment l'objet d'enquête et la référence communale. Ces informations sont mentionnées sur les avis d'enquête visibles aux piliers publics ou directement sur le site internet communal (rubrique « Pilier public »).

Lorsque les documents seront à nouveau consultables, les citoyens concernés pourront venir consulter les plans et/ou soit motiver et maintenir leur opposition, soit la retirer en fonction des informations reçues.

Dossiers d'enquête à paraître :

En raison de la fermeture des guichets de l'administration cantonale, les publications des avis d'enquête dans la Feuille des avis officiels sont suspendues. Il n'y a donc pas d'ouverture d'enquête possible jusqu'à nouvel avis.